

COMMUNE DE BAYONNE

Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE 2022
DELIBERATION N° DE-2022-209**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 décembre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h30.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES (jusqu'à 20h40), M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ, M. SALANNE, M. PAULY, Mme VOISIN, M. DAUBISSE, Mme MOTHE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de 18h24), M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI (à partir de 19h06), M. BOUTONNET-LOUSTAU (à partir de 20h58), Mme DELOBEL, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO (à partir de 19h25), Mme BROCARD (à partir de 21h08), Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. MILLET-BARBÉ à M. CORRÉGÉ, Mme LAUQUÉ à M. LACASSAGNE, M. LAIGUILLON à M. UGALDE, Mme LARROZE-FRANCEZAT à M. ALLEMAN, M. SUSPERREGUI à Mme DELOBEL (jusqu'à de 19h06), Mme CAPDEVIELLE à M. ETCHETO (à partir de 19h25), M. ETCHETO à Mme DUPREUILH (jusqu'à 19h25), Mme BROCARD à Mme LIOUSSE (jusqu'à 21h08)

Absent(s) :

Mme LOUPIEN-SUARES (à partir de 20h40 pour le vote des délibérations n° DE-2022-226 à 261), Mme ZITTEL (jusqu'à 18h24 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 203), Mme BENSOUSSAN, M. BOUTONNET-LOUSTAU (jusqu'à 20h58 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 227), Mme CAPDEVIELLE (jusqu'à 19h25 pour le vote des délibérations n° DE-2022-201 à 207)

Secrétaire :

M. ERREMUNDEGUY

Entendu le rapport de M. ARCOUET,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Restructuration et extension du groupe scolaire du Prissé - Déclassement d'une partie du chemin d'Ibos.

Afin de répondre à une demande croissante d'inscriptions d'élèves, la Ville de Bayonne a engagé un important projet de restructuration et d'extension du groupe scolaire du

Prissé situé quartier de Mousserolles. Dans ce cadre, l'ensemble de bâtiments actuels sera démoli pour laisser place à un nouvel édifice, qui occupera une emprise foncière plus vaste que l'emprise actuelle.

Il ressort en effet que l'intégration dans l'emprise du projet de la partie du chemin d'Ibos comprise entre l'allée de Laplane et le chemin de Frais, permettrait une implantation plus judicieuse en matière foncière (capacité à construire) et plus adaptée en termes de conception bioclimatique (orientation des locaux et moindre déblaiement, notamment).

Cette partie de voie communale en sens unique est actuellement constituée d'une chaussée en enrobé de 4 mètres de large, dépourvue de trottoirs et permet la desserte unique du n°2 du chemin d'Ibos, correspondant à l'entrée de l'école. Elle est ouverte à la circulation des véhicules motorisés et des deux roues, mais son utilisation, parfois en sens contraire et à des vitesses trop élevées, représente une insécurité pour les enfants, les parents et le personnel éducatif.

Dans les futurs aménagements, les véhicules motorisés ne traverseront plus le site de part et d'autre. Seuls des accès à des aires de stationnement et aires de livraison seront aménagés en lien immédiat avec l'allée de Laplane et le chemin de Frais. Par ailleurs en compensation, une voie plus étroite en stabilisé permettra aux mobilités douces (piétons, vélos, ...) de traverser le site depuis l'allée de Laplane jusqu'au chemin de Frais librement et en toute sécurité. Enfin, l'escalier qui relie le chemin d'Ibos à l'avenue du Prissé sera maintenu, en lien direct avec le cheminement doux qui sera créé.

L'intégration de cette partie du chemin d'Ibos dans le projet d'aménagement nécessite cependant de la déclasser du domaine public routier communal, conformément aux dispositions du code de la voirie routière. Une enquête publique devra préalablement être conduite, dans la mesure où le déclassement envisagé portera atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées actuellement par la voie.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la mise en œuvre d'une procédure de déclassement du domaine public routier communal de la portion du chemin d'Ibos comprise entre l'allée de Laplane (hors entame) et le chemin de Frais, selon les plans ci-annexés et dans les conditions ci-avant définies et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services



partie à déclasser
 partie conservée dans le domaine routier

MAÎTRE D'OUVRAGE
VILLE DE BAYONNE
 A : Hôtel de Ville, 1 avenue Maréchal
 Leclerc
 64100 BAYONNE
 E : l.nercessian@bayonne.fr
 T : 05.59.46.60.42

MAÎTRE D'OEUVRE
HIRU Atelier d'Architectures
 A : 15, quai de l'amiral Bergeret
 64100 BAYONNE
 E : axelle.lieux@hiru.fr
 T : 06.98.66.91.62

RESTRUCTURATION ET EXTENSION
 DU GROUPE SCOLAIRE DU PRISSÉ
 BAYONNE

EMPRISE CHEMIN
 D'IBOS SUR
 EXISTANT

pièce		date de création							
		2	2	1	1	2	0	2	2
échelle		émetteur		affaire		phase			
1 5 0 0		H I R U G S P							



 partie à déclasser
 partie conservée dans le domaine routier

MAÎTRE D'OUVRAGE
VILLE DE BAYONNE
 A : Hôtel de Ville, 1 avenue Maréchal
 Leclerc
 64100 BAYONNE
 E : l.nercessian@bayonne.fr
 T : 05.59.46.60.42

MAÎTRE D'OEUVRE
HIRU Atelier d'Architectures
 A : 15, quai de l'amiral Bergeret
 64100 BAYONNE
 E : axelle.lieux@hiru.fr
 T : 06.98.66.91.62

RESTRUCTURATION ET EXTENSION
 DU GROUPE SCOLAIRE DU PRISSÉ
 BAYONNE

EMPRISE CHEMIN
 D'IBOS SUR PROJET

pièce		date de création							
		2	2	1	1	2	0	2	2
échelle		émetteur		affaire		phase			
1	500	H	I	R	U	G	S	P	